

le livre parisien

BULLETIN DU SYNDICAT GÉNÉRAL DU LIVRE ET DE LA COMMUNICATION ÉCRITE

CGT FILPAC

<http://www.sglce-cgt.fr>

Mars 2016 - 1,80 €

N° 367

SOMMAIRE

- 2 Compte rendu commission exécutive du 11 janvier
- 3 Editorial
- 4 Actualité Labeur
- 5 Collectif Routage
- 6 Transporteurs de presse
- 7 Non au projet de Loi Travail
- 8/9 PQN : accord 3M
- 10 SAD de Lyon 100° adhésion
- 11/13 Compte rendu commission exécutive du 15 février
- 14 Solidarité Mumia Abu-Jamal
- 15 Conférence IHS Livre Parisien
- 16 Brèves



The poster has a yellow and red background with various 'la cgt' logos and text. The central text reads 'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SGLCE' in large, bold, black letters. Below this, it says 'à partir de 14h Salle Colonne' and '94 boulevard Auguste Blanqui 75013 PARIS'. A large white number '4' is prominently displayed, with 'avril 2016' written inside it. At the bottom right, there is a logo for 'FÉDÉRATION DU LIVRE MARQUE SYNDICALE' featuring a globe icon.

Commission exécutive du 11 janvier 2016

Ordre du jour :

- actualité générale et dans la profession (Didier LOURDEZ) ;
- état financier (Pascal AKOUN) ;
- état d'orga (Jean-Paul DE SOUSA) ;
- questions diverses.

Actualité générale et dans la profession

État d'urgence

et déchéance de nationalité

Les intervenants attirent l'attention sur la dangerosité de l'accumulation de lois sans contrôle des juges. Les mesures d'exception que pourrait intégrer à l'avenir le code pénal renforcent les pouvoirs des policiers et des préfets, les juges d'instruction étant quant à eux mis à l'écart. Sur simple soupçon « d'intention de nuire à la Nation » le préfet pourrait décider d'agir seul. L'équilibre de la séparation des pouvoirs est mis à mal. Beaucoup dénoncent les premiers effets néfastes de l'état d'urgence, ils citent les assignations à résidence qui n'ont aucun lien avec le terrorisme mais qui visent des militants politiques ou syndicaux. Le cas des militants qui se battent contre le futur aéroport à Notre-Dame des Landes ou bien des opposants à la COP21 qui ont été assignés à rester chez eux et à pointer tous les jours au commissariat afin d'être dans l'impossibilité de manifester en sont les premiers signaux.

Le syndicat doit aussi s'exprimer sur la déchéance de nationalité, une mesure qui ne vise qu'à satisfaire les idées du FN et qui ne répondra en rien à la menace terroriste. Le syndicat appelle à participer aux rassemblements organisés contre la constitutionnalisation de ces mesures.

AFP

La direction veut toujours revoir les acquis des salariés de l'entreprise à la baisse via la signature de son « grand accord ». Le budget 2016 de l'AFP n'est toujours pas voté par les administrateurs. Cette situation est préoccupante pour nombre de délégués à la CE. Il est décidé de voir avec l'expert-comptable pour déclencher un droit d'alerte. Certains estiment que nous sommes allés trop vite dans l'appel à NON parution car le personnel non SGLCE de l'AFP n'était pas prêt. La question est aussi de savoir si on part au combat ou non avec les nôtres pour faire bouger les lignes. Nous ne pouvons attendre que l'intersyndicale se mette un jour d'accord car le temps passe et cela n'avance pas beaucoup pour nos adhérents.

Protection sociale

2 Le Monde souhaite quitter la mutuelle Audiens. Dans la convention collective de la PQN, on est

obligé d'être à Audiens retraite mais ce n'est pas le cas pour la prévoyance. La partie de l'ANI de 2012 qui instaurait des clauses de désignation a été modifiée et ce ne sont aujourd'hui que de simples recommandations. Le groupe Amaury passe par un courtier qui intervient aussi sur la gestion.

Politique régionale 2016

Après une année de non-revalorisation salariale en 2015, il faut inscrire les salaires dans l'actualité revendicative de notre syndicat au niveau régional. Si l'inflation (hors tabac) est annoncée comme nulle à fin décembre, le projet de loi de finance prévoit une inflation de 1 % pour l'année 2016. Le SMIC a été revalorisé faiblement : 0,6 % au 1er janvier. Un état des lieux des indices sera réalisé pour servir d'appui à notre revendication.

Routage

Un camarade de la CE explique que certains éditeurs donneurs d'ordres exercent une telle pression sur les prix pratiqués par les entreprises du routage qu'ils mettent en danger les acquis sociaux. Le danger est de plus en plus inquiétant car une nouvelle pratique, dont abusent les directions de Libération et du Monde, consiste à ne pas payer en temps et en heure leurs fournisseurs et quand ces derniers sont pris à la gorge, à leur extorquer une dernière ristourne sur la facture totale en échange d'un paiement rapide. Ce camarade estime que notre syndicat doit prendre position contre cette pratique qui conduira à terme à la remise en cause de nos acquis et de nos emplois dans le routage. Le Monde pratique aussi de la sorte avec l'AFP. Des membres de la CE pensent au contraire que le SGLCE ne doit pas prendre position dans un combat de capitalistes car cela reviendrait à soutenir un patron contre un autre. De plus, la victime du jour est un patron qui n'a pas hésité à liquider des emplois dans d'autres situations. D'autres font remarquer qu'il faudrait quand même s'exprimer sur le sujet car dans le système actuel, ce sont toujours les salariés qui paient l'addition. Sur ce sujet, la commission exécutive soutient toute initiative des salariés de l'entreprise dont les acquis seraient remis en cause.

SEGO

Le délégué syndical SGLCE de SEGO a sollicité notre aide dans le cadre de la mise en place d'un PSE qui fait suite à un redressement judiciaire de la société. Les salariés étaient en grève et sollicitaient notre compétence pour les accompagner dans leurs négociations. Une délégation du syndicat s'est rendue dans l'entreprise, ce qui a été très apprécié des salariés. Les discussions ont permis d'améliorer les mesures d'accompagnement, notamment sur la prime de départ pour ceux qui perdront leur emploi. L'activité de l'entreprise reprendra avec 58 personnes. Nous avons quand même dû faire face à la volonté de nombreux sala-

riés à ne pas continuer l'aventure avec SEGO, préférant prendre leurs indemnités et tenter leur chance ailleurs. Il est vrai que l'entreprise sortait à peine d'un précédent PSE il y a 6 mois.

SAD

Le plan de réorganisation de la SAD souhaité par la direction de Presstalis qui devait aboutir à la fermeture de 6 plates-formes locales en France a largement été revu. La forte action de fin novembre n'y est pas étrangère. Les négociations ont permis d'éviter l'externalisation totale des invendus, deux sites régionalisés mécanisés seront intégrés aux SAD de Rouen et Limoges, permettant de maintenir tous les emplois sur ces sites.

Les autres SAD perdent les invendus mais aucun licenciement n'est prévu. Le plan aboutira quand même à la fermeture de deux SAD (Lille et Rennes) avec des fortes contraintes de mobilité pour les salariés. Des mesures d'âge seront appliquées pour éviter tout départ contraint que le syndicat refuse. La suite des négociations portera sur l'accompagnement des mobilités géographiques.

Le Monde

Le protocole préélectoral a été signé au Monde mais Info.com le conteste.

État financier

Les mesures d'économies mises en place devraient permettre de dégager un excédent pour 2016. Nos réserves doivent être consolidées pour avoir une année de budget d'avance. Pour ce faire, l'excédent sera réparti entre l'activité syndicale et le renforcement des réserves.

État d'orga

Il est constaté que malgré la baisse des effectifs dans la profession, nous nous maintenons en adhérents avec une légère tendance à la baisse. Une nouvelle fois, la question de la syndicalisation a été abordée. Il nous faut renforcer nos bases existantes en proposant l'adhésion à la CGT. Chaque élu doit avoir à l'esprit la démarche de renforcement pour donner encore plus de poids aux représentants dans les entreprises.

Fin de séance à 17 h 35

Le Président : Jean-Claude JOLY

Rapporteur : Guillaume DUMOULIN

Présents : AIT SERHANE, AKOUN, BARTEL, BOUYRIE, DARNAY, DE SOUSA, DOARE M., DOARE P., DUMOULIN, DURIN, EISENHUT, ELBAZ, FAYE, GUILLOTEAU, JOLY, JOSEPH, LALLET, LAVIALLE, LE ROUX J, LE ROUX S., LERI, LESAGE, LOURDEZ, MARDELAY, MARTIN, MONCHAUZOU, PICARD, HIRSCH, PINCELOUP, ROPERT, THIBAUT, VOLANT,

Excusés : CAUX, HAMACHE, LAURIER, MARIE, NORGUEZ. Invité : HACINI Salim



Opposons-nous à la casse du code du travail ! Renforçons nos droits de salariés !

LES acquis sociaux obtenus par la mobilisation des salariés sont constamment remis en cause par les gouvernements successifs.

Non content d'avoir fait cadeau de plusieurs milliards d'euros au patronat, l'exécutif dynamite, à présent, le code du travail. Les réformes successives – CICE, Pacte de responsabilité, lois Macron... – ont démontré leur inefficacité. La courbe du chômage ne cesse d'augmenter.

S'en prendre au code du travail, c'est s'attaquer à la protection minimum commune de l'ensemble des salariés, de tous ceux qui sont exploités par le capital et qui produisent les richesses de notre pays.

Le pouvoir en place tente de nous faire croire que le code du travail est un frein à la création d'emplois. Il n'en est rien. Retirer ces protections qui garantissent aux salariés leurs droits, c'est uniquement donner encore plus de pouvoir au patronat.

Le rapport de la commission Badinter laissait percevoir la remise en cause du temps de travail, le plafonnement des indemnités de licenciement... Pourtant, elle disait ne pas toucher « au respect des droits fondamentaux, et notamment de [la] dignité » des salariés. La réalité est malheureusement bien différente.

La ministre du travail, Myriam El Khomri, confirme nos craintes en donnant aux directions d'entreprise le pouvoir de disposer de leurs salariés à leur guise. Et ceux qui n'obtempéraient pas aux injonctions patronales seraient placardisés ou licenciés. Les exemples de délégués sanctionnés du fait de leurs engagements et de leur opposition au diktat patronal sont nombreux : Air France, ERDF, Goodyear... Ayant osé dire NON aux licenciements programmés par leurs directions, ils se retrouvent sous le coup de procédures juridiques. Le pouvoir veut museler les syndicalistes et en particulier ceux de la CGT qui contestent, s'opposent et proposent une autre politique. Notre syndicat apporte son soutien fraternel et solidaire à ces camarades.

Les actionnaires cherchent constamment à augmenter leurs dividendes, toujours au détriment de ceux qui produisent les richesses. Cette variable d'ajustement se trouve, selon eux, dans la suppression systématique des emplois avec des plans de licenciement, comme dernièrement à la SAS L'Équipe ou dans le Groupe SEGO, avec des dénonciations d'accords collectifs et/ou de conventions collectives, comme à l'AFP, avec des remises en cause du système de protection sociale, comme au Monde.

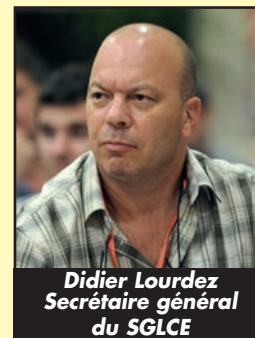
Pourtant, une plus juste répartition des richesses permettrait à chacun de mieux vivre du fruit de son travail.

Cette situation n'a que trop duré ! Il nous faut résolument combattre toutes ces réformes qui donnent toujours plus de droits à ceux qui nous exploitent, lutter contre les injustices dont nous sommes victimes, et pourquoi pas, conquérir de nouveaux droits !

La mobilisation est le levier indispensable pour contrer la politique régressive du patronat et du gouvernement. Se syndiquer et s'organiser collectivement sont les seuls moyens de défendre nos acquis et nos emplois. La politique salariale est au point mort avec pour conséquence, un recul du pouvoir d'achat. De plus, la pénibilité n'est pas abordée, alors que des engagements ont été pris.

Le 4 avril à 14 heures, à Blanqui, nous tiendrons notre assemblée générale des syndiqués du SGLCE. Tous les adhérents du syndicat sont cordialement invités à y participer et à s'exprimer. Ce sera l'occasion de débattre, d'échanger entre nous sur ces sujets. Soyons nombreux !

Au moment de la rédaction de cet éditto, la CGT envisage avec d'autres organisations syndicales une mobilisation de grande ampleur le 31 mars. Le SGLCE souhaite que cette initiative se confirme. Si tel était le cas, notre syndicat appellerait à y participer massivement.



Didier Lourdez
Secrétaire général
du SGLCE

SEGO : Mobilisation des salariés. Une Reprise dans la douleur !

L'ACTIVITÉ de SEGO – l'un des principaux imprimeurs de presse magazine et de publicité en France, situé à Taverny dans le Val d'Oise – a été reprise par :

- La société DUOMAD, dont le gérant est M. Arnaud Mordacq. Elle est la holding de l'entreprise MORDACQ, imprimerie rotativiste du Pas-de-Calais, qui dispose de 5 rotatives et commercialise des produits pour la grande distribution, l'édition, la vente par correspondance et l'industrie.
- La société HFAG, dont le gérant est M. Francis Leroy, est la société holding de la SOCIÉTÉ IMPRESSION DU BOULONNAIS (SIB), imprimerie rotativiste, feuilles et numérique du Pas-de-Calais, qui est également équipée de 5 rotatives, ainsi que de 3 machines feuilles et d'un parc complet pour le façonnage. Elle commercialise aussi des produits imprimés pour la grande distribution, l'édition, la vente par correspondance et l'industrie.

L'offre de DUOMAD et HFAG prévoit la création d'une nouvel-

le société baptisée SEGO IDF. Seuls 58 emplois sur 151 seront repris.

Dans ce contexte, après 3 jours de grève de l'ensemble des salariés de SEGO et devant l'intransigeance de la direction, le SGLCE-CGT leur a apporté son soutien pour obtenir la réouverture de réelles négociations jusque-là totalement interrompues.

Malgré la situation de redressement judiciaire, la détermination des élus CGT a permis d'obtenir satisfaction sur la totalité des revendications :

- versement de la subvention CE ;
- amélioration du plan social proposé ;
- amélioration et élargissement de la prime dite « supra conventionnelle » à l'ensemble du personnel (les agents de maîtrise et cadres inclus) ;
- paiement de la totalité des jours de grève.

Suite à l'approbation du personnel, toutes les organisations syndicales de l'entreprise, dont la CGT, ont signé un accord de fin de conflit.

Notre syndicat salue le courage et la détermination des travailleurs qui, malgré une situation difficile, ont trouvé la force de se mobiliser.

Néanmoins, même si les salariés ont obtenu satisfaction, un certain nombre de préoccupations demeure s'agissant des :

- plan de cession avec des conditions de travail floues et non conventionnelles proposées aux salariés repris ;
- plan social dont les critères de licenciement sont contestables pour les salariés non repris.

Le SGLCE-CGT sera vigilant et aux côtés des salariés restants pour que les conditions de travail soient garanties au mieux. Ils peuvent compter sur son soutien et sa présence en cas de besoin.

Le Syndicat général du Livre et de la Communication écrite réaffirme qu'il est urgent de rapatrier la charge de travail effectuée à l'étranger, en particulier les publications distribuées et lues en France, pour garantir la pérennité de l'ensemble des entreprises graphiques et la sauvegarde de nos emplois.

Éric Martin

Négociation des salaires minima

de la branche Labeur et Industries graphiques

COMME chaque année dans la branche Labeur et Industries graphiques, la Commission paritaire nationale négocie la revalorisation des salaires minima de la branche.

La négociation s'est déroulée en deux étapes :

- le 8 février dernier, les discussions s'étaient arrêtées sur la proposition patronale suivante : 0,6 % d'augmentation en juillet et 0,3 % en octobre.
- le 16 février, la CGT, comme dernière proposition, exige que l'augmentation des salaires ne s'effectue qu'en un seul palier qui ne puisse se situer en dessous de 1 % au 1er septembre pour la politique salariale de l'année 2016.

Le syndicat patronal (UNIIC), sous la pression, finit par accepter la proposition de la CGT, soucieux d'obtenir un accord sur les salaires en 2016.

L'accord prévoit également l'aboutissement de la négociation sur une révision de la grille de classifications et d'une nouvelle grille de salaires. Un avenant à l'accord de 1993 redéfinissant mieux la notion de salaire minimum doit également être négociée.

E. M.

Groupes et échelons	Salaires minima mensuels (152 h 25) au 1 ^{er} septembre 2016
IB	3 713
IA	3 620
II	2 971
III B	2 477
III A	1 948
IV	1 742
VC	1 598
VB	1 545
VA	1 535
VIB	1 527
VIA	1 517



France-Routage

LES délégués de France-Routage ont bien compris qu'ils sont les derniers à profiter des acquis historiques (et néanmoins modestes) du routage de presse magazine. Bien loin des acquis de Presse-Routage ou de la convention collective dite du SNER, ils ont tout de même la 6^e semaine de congés, un temps de travail de 35 heures sans flexibilité et 11 jours de RTT.

La baisse constante des prix du mille depuis trente ans a abouti à la liquidation d'une vingtaine d'entreprises de routage avec son cortège de chômeurs. Restent France-Routage, leader incontournable du marché, quelques petites entreprises sans grandes capacités industrielles (Emissaires, Alliance Routage...) et les unités de routage de trois imprimeurs : Avenir graphique (Brio), Maury à Malesherbes, Sego - Stamp (en difficulté).

Ce que les délégués de France-Routage ont également compris, c'est qu'il leur faut absolument étendre leurs acquis aux salariés des autres entreprises restantes pour pouvoir pérenniser leur statut. Ils se sont lancés dans une série de "visites" des entreprises pour nouer des solidarités avec les travailleurs de la profession, les aider à construire un syndicat et améliorer leurs statuts. Cela leur a permis de découvrir pour leur première sortie que chez Maury, il n'y a pas la 6^e semaine...

Pour autant, ils ne lâchent pas les revendications en interne. Ils sont sur le point de signer un accord qui va permettre aux salariés de CRP (racheté par France-Routage) d'obtenir la 6^e semaine et de solder une divergence avec la direction par une augmentation de 0,1 % de la subvention du CE.

J.-Y. LESAGE

STP

DEPUIS la longue grève de 2010, la direction lâchait pas mal de lest à l'occasion des NAO, faisant probablement de STP la société qui obtenait les meilleures augmentations. Cette année, la direction qui mesure que les risques de grève s'éloignent ne veut lâcher que 0,82 % d'augmentation, avec une prime de 300 euros et une bricole sur une autre prime. Les délégués, avant de signer ou pas cet accord, consultent les salariés avec un tract qui explique simplement la situation : pas de grève, pas de chocolat !

J.-Y. L.

MON SALAIRE POUR VIVRE, C'EST CAPITAL

RÉPARTIR AUTREMENT, C'EST CAPITAL

LES CRÉATEURS DE RICHESSES, C'EST NOUS !

la cgt
www.cgt.fr

Convention collective : salaires minima

L'assemblée générale des délégués du Routage d'Île-de-France avait fixé à 1,5 % la revendication d'augmentation de la grille des salaires minima. Comme l'an passé, les élus étaient convenus que le plancher minimal d'augmentation était à 0,6 % c'est-à-dire l'augmentation du SMIC. Après deux séances de négociations avec les patrons, il y aura deux augmentations en 2106 : 0,4 % au 1^{er} mars et 0,2 % au 1^{er} septembre. La CGT a décidé de signer cet accord insatisfaisant faute de rapport de forces pour aller plus loin et pour couvrir les 5 000 salariés de la branche dans toutes ces petites entreprises où il n'y a aucun syndicat. A noter que ni FO ni la CFTC n'ont participé aux négociations...

J.-Y. L.

Vous pouvez retrouver la grille des salaires ici :
http://livreparisien.com/IMG/pdf/affichette_cf_salaires_minimas.pdf

Non à l'autoroute libérale du transport de la presse

UNE large délégation d'élus ouvriers et chauffeurs syndiqués au SGLCE a été reçue en février par la direction de Presstalis pour traiter des problèmes liés aux évolutions de la filière en termes de transport. En premier lieu a été évoquée l'évolution du schéma directeur de la distribution de la presse qui impacte directement l'activité transport. Qu'est-ce que le « schéma directeur de niveau 2 » ? L'actualisation du schéma directeur de niveau 2 datant de 2012, initiée par les éditeurs (le Conseil supérieur des Messageries en l'occurrence) et confiée à l'expertise du cabinet Kurt Salmon, a pour but de regrouper les dépôts qui traitent la presse sur une zone géographique déterminée afin de générer des économies. Depuis, des opérations d'achat/vente de dépôts ont ainsi eu lieu entre les deux messageries de presse (Presstalis et MLP) afin de limiter à la fois les coûts de main d'œuvre et de transport (l'idée étant de mutualiser les moyens). Près de 4 années après l'élaboration de ce projet, la carte des dépôts de presse n'est toujours pas figée : la date annoncée de fin de réorganisation (juin 2016)



Djamel, délégué des transporteurs, au centre de Bobigny

sera-t-elle respectée ? De nombreux obstacles, souvent de nature commerciale, entravent la bonne marche de ce projet. Les diffuseurs de presse déjà en grande difficulté financière (plus de 1000 points de vente en moins en 2015) en font parfois les frais. En effet, la distance qui sépare le point de vente du dépôt qui le sert a tendance à s'allonger, avec les risques en termes de livraisons que cela induit. Nos camarades transporteurs sont aussi directement concernés : la disparition de dépôts signifie de manière concrète la disparition des tournées (prestations) dispensées par ces dépôts. La délégation a donc demandé à la direction de préciser où en était la refonte du système et quel impact cela aurait sur le transport. Nos patrons (éditeurs des titres de presse et messageries qui en assurent la distribution) évoquent constamment le fait que les ventes sont en chute libre (- 7 % en volume sur l'ensemble de la filière sur l'année 2015) et légitimement de ce fait les économies qui s'imposent. Sans même consulter les différentes sources (ODJ, Irep et autres), il suffit par exemple de prendre les transports en commun pour constater que le lectorat de la presse quotidienne est en berne (et les ventes

qui vont avec). C'est un fait indéniable. Cependant, la charge de travail existe toujours, amoindrie certes, mais encore présente. Nos camarades chauffeurs syndiqués au SGLCE réaffirment donc, de manière légitime, la position centrale qui est la leur dans le domaine du transport de la presse écrite.

La délégation a attiré l'attention de la direction de Presstalis sur plusieurs autres points sensibles :

- Certains acteurs seraient avantagés du fait qu'ils ont, par le passé, « rendu service à la direction » alors que les camarades chauffeurs syndiqués au SGLCE affichaient leur solidarité aux côtés des ouvriers de la distribution NMPP. La délégation rappelle à la direction que celle-ci a toujours pu compter sur le professionnalisme de nos camarades affiliés aux garages dits « syndiqués » pour acheminer la presse dans les différents points de vente, et ceci depuis de nombreuses années.

- Les élus ont ensuite alerté la direction de Presstalis sur le cas d'un « commissionnaire de transport » qui sévit en imprimerie (au Monde) depuis quelques années : il ne possède ni garage, ni infrastructure et n'existe donc pas en terme de logistique. En revanche, il se dit prêt à récupérer toute la charge de travail et offre pour cela « ses services ». Pour parvenir à ses fins, il soustrait 100 % de son activité et met en place un système totalement inégalitaire et une concurrence déloyale. En effet, la rémunération des tournées qu'il impose à ses sous-traitants (une fois sa commission prise évidemment) est tellement en-dessous du marché que la main d'œuvre qui soustrait cette charge de travail ne peut être que non déclarée ou du moins rémunérée bien en-dessous du seuil horaire légal.

Depuis la modification de la loi Bichet il y a 2 ans, la situation risque de se dégrader. Un éditeur peut dorénavant décider de faire distribuer tout ou partie de ses titres sans passer par une coopérative, et c'est là où le bât blesse. Des opportunités s'offrent alors à des patrons de transport peu scrupuleux qui profitent de cette manne pour récupérer des tournées et faire du groupage de titres (activité par le passé réservée aux coopératives). Toujours dans leur logique de baisse à outrance des coûts des prestations de transport, certains éditeurs favorisent de ce fait des comportements « antisociaux ».

Nos camarades en ont fait la démonstration devant la direction générale, preuves chiffrées à l'appui : il est impossible de travailler en-dessous d'un certain coût sans que cela se fasse au détriment des règles élémentaires du Code du Travail. Problème : le temps de porter l'affaire devant les tribunaux, la société de transport impactée aura déjà mis la clé sous la porte. La direction de Presstalis, qui n'est pas directement impliquée dans ce dossier, a entendu ces arguments et a dénoncé ce système auprès des éditeurs afin que cessent ces pratiques.

Les élus ont enfin dénoncé le recours aux travailleurs détachés y compris dans le transport presse. Il s'agit de la fameuse « directive Services » ou « directive Bolkestein » : les conducteurs originaires d'autres pays européens qui exercent leur profession dans l'hexagone sont rémunérés aux normes en vigueur dans leur pays d'origine. Nous pourrions citer notamment le cas de ce transporteur condamné pour fraude en 2013 qui avait créé en Slovaquie une société de transport fictive et qui rémunérait ses chauffeurs moins de 3 euros par heure ! Cela crée évidemment un véritable dumping social contre lequel nos transporteurs ne peuvent rivaliser.

De nouvelles réunions se tiendront dans les semaines à venir pour tenter d'apporter des solutions concrètes aux problématiques exposées par nos camarades. Notre syndicat, toujours force de propositions, suit ce dossier de près.

Mustapha Ainseba

Dernière minute

SOLIDARITE AIR FRANCE

Dans le cadre de la solidarité interprofessionnelle et de la lutte contre les discriminations syndicales, le SGLCE avait proposé ses services à la CGT pour étudier ensemble les possibilités que nous pouvions envisager. Sollicité par Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT, pour trouver des solutions aux camarades d'Air France licenciés abusivement dans le cadre du conflit qui les oppose à leur direction, notre syndicat a répondu positivement. Ainsi quatre camarades intégreront nos bureaux de placement jusqu'à leur réintégration. Nous donnerons de plus amples informations lors de notre prochain Livre Parisien.



Projet de loi sur le travail

Tout bénéf pour le Medef !

LE gouvernement vient de rendre public l'avant-projet de loi visant à « instituer de nouvelles libertés et protections pour les entreprises et les actifs ». Ce texte offre en effet une liberté totale au patronat, mais constituerait s'il était adopté un recul historique des droits pour les salariés.

53 articles, 7 titres, 131 pages où tout y passe, où tout est cassé :

- A la protection des salariés c'est désormais la prise en compte des intérêts financiers du patronat et des actionnaires qui sera privilégié
 - Les « 35 heures » seront rendues obsolètes : non seulement les heures supplémentaires ne seront pratiquement plus payées, mais le temps de travail pourra aussi être modulé sans aucune contrepartie salariale !
 - La primauté sera donnée à l'accord d'entreprise permettant la remise en cause des garanties fixées par la loi et les conventions collectives de branche
 - La mise en œuvre du « référendum – chantage » d'entreprise pour faire accepter des accords minoritaires régressifs, en lieu et place de la consultation des salariés à partir de leurs revendications et de leurs exigences ;
 - Le plafonnement des indemnités prud'homales dues en cas de licenciement abusif à des niveaux particulièrement bas, au détriment du principe de la réparation intégrale du préjudice et instaurant ainsi une « autorisation de licencier sans motif » ;
 - L'élargissement de la définition du licenciement économique facilitant la rupture du contrat même si l'entreprise ou le groupe ne connaît pas de difficultés économiques sérieuses ou déguise des baisses d'activité ;
 - L'élargissement des forfaits-jours décidés unilatéralement par l'employeur ;
 - La modification forcée du contrat de travail en cas d'accord d'entreprise portant sur l'emploi ;
- Pas étonnant que le Medef applaudisse des deux mains !

La ministre du Travail, au diapason du gouvernement brandit désormais la possibilité d'un recours au 49.3 soit une adoption par le Parlement, sans vote. Beau pied-de-nez à la démocratie alors qu'elle prétend vouloir favoriser et fluidifier le « dialogue social » !

La future réforme du droit du travail instaure de fait la course au moins disant social pour les

entreprises et un salariat low cost. Elle est sous-tendue par l'idée que les protections sociales accordées aux salariés seraient la cause du chômage ! Depuis quand la déréglementation favorise-t-elle l'emploi ?

Pour la CGT, Il est tout au contraire nécessaire de fortifier le code du travail pour lutter contre l'explosion de la précarité et la dégradation de la vie au travail. Pour cela, nous proposons la prise en compte de droits nouveaux pour répondre aux défis du XXI^e siècle et non le retour dans le passé.

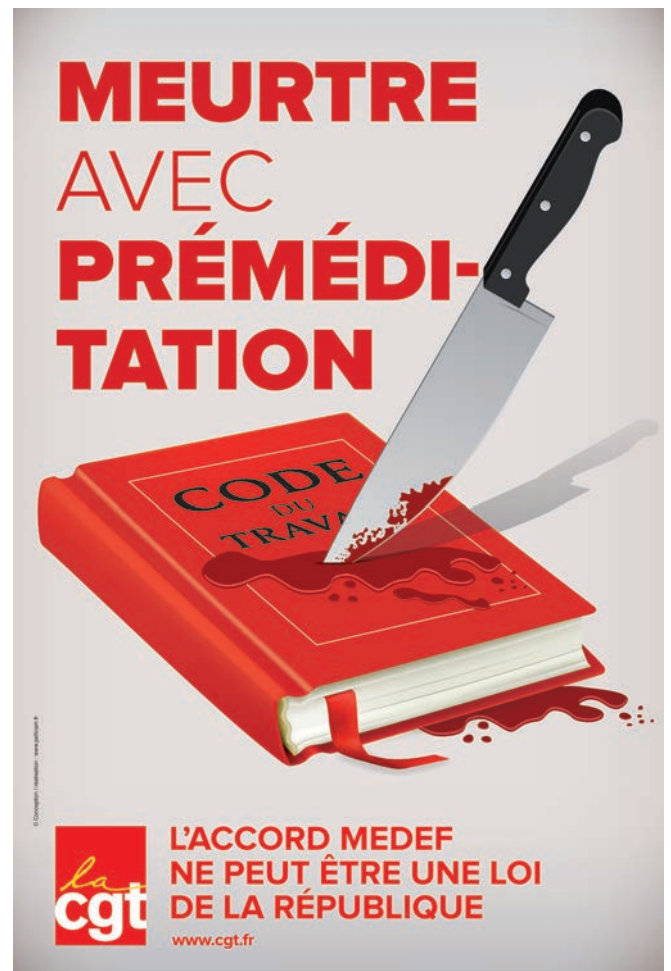
Les dizaines de milliards de cadeaux fiscaux et d'exonération donnés au patronat depuis des années n'ont créé aucun emploi.

Nous réaffirmons avec force que l'augmentation des salaires et la RTT à 32 heures sont des solutions pour retrouver la croissance.

Il y a besoin d'une réaction forte et unitaire du monde du travail, salariés, précaires, privés d'emplois.

La CGT s'engage à travailler à cela de manière urgente !

*Déclaration CGT
du vendredi 19 février 2016*



Le droit collectif n'est pas l'ennemi de l'emploi

Communiqué commun CFDT, CFE-CGC, CGT, FSU, UNION SYNDICALE SOLIDAIRES, UNSA, UNEF, UNL, FIDL

Les organisations syndicales de salariés et de jeunesse signataires se sont réunies ce jour pour faire le point sur la situation sociale et économique notamment après la publication du projet de loi dit El Khomri, concernant la modification du Code du travail. Ensemble et à des degrés divers, elles constatent que ce projet, élaboré sans réelle concertation, va profondément changer la législation du travail et comporte des risques pour les salarié-e-s et les jeunes qui aspirent à accéder à un emploi.

Les organisations signataires ne sont pas satisfaites de ce projet et demandent le retrait de la barémisation des indemnités prud'homales dues

en cas de licenciement abusif et des mesures qui accroissent le pouvoir unilatéral des employeurs.

Elles conviennent de travailler ensemble sur la construction de droits nouveaux, et sur les autres articles du projet, notamment, sur les licenciements économiques, le forfait jours, l'organisation du travail et la santé au travail, l'apprentissage, ...

Les organisations signataires, conscientes des enjeux et des responsabilités du mouvement syndical sont porteuses de propositions et sont disponibles pour engager le dialogue permettant le développement de l'emploi, la lutte contre la précarité et la sécurisation des droits des salarié-e-s.

Les organisations signataires se retrouveront le 3 mars prochain afin d'approfondir leurs analyses.

Mercredi 24 février 2016

DES DÉPARTS BIEN MÉRITÉS, ATTENDUES FÊTÉES DANS LA

A PRÈS de longs mois de difficiles négociations avec le SPQN, le 17 mars 2015 a été signé l'accord collectif sur un plan filière 2015/2020 des imprimeries concourant à l'impression de la PQN. Le patronat, à travers ses représentants, souhaitait nous enfermer dans la seule négociation qui les préoccupait, à savoir un plan social permettant la fermeture de l'imprimerie du Monde à Ivry et de la SICAVIC (imprimerie du Parisien) à Saint-Ouen. Leur volonté était de se séparer du personnel à moindre coût sans se soucier de l'avenir des salariés quittant la profession ou y restant. Leur provocation entraîna la profession dans une journée de non-parution pour

qu'enfin nos propositions soient entendues.

La volonté de l'ensemble des organisations CGT (BP-UFICT, SGLCE, SIP) était de parvenir à un accord sécurisant pour l'ensemble des salariés des imprimeries. Nous exigeons donc que cet accord comprenne cinq volets :

- renforcement de la charge de travail ;
- investissement dans du matériel permettant d'accueillir de nouvelles charges de travail ;
- pénibilité ;
- réforme des aides à la presse avec notamment un bonus pour les publications qui soutiendraient la filière des imprimeries de la presse quotidienne nationale ;

- plan social et d'emplois sécurisés avec des solutions acceptées par chacun des ressortissants de la profession.

De nombreuses assemblées générales riches en débats ont eu lieu dans les entreprises ainsi que beaucoup de réunions de délégués des imprimeries (la dernière s'est terminée par un vote : 18 pour, 2 contre) ont entériné la signature par la délégation de l'accord finalisé.

Aujourd'hui, de nouvelles charges de travail ont été récupérées ou sont sur le point d'arriver à l'Imprimerie de Tremblay, à POP ou à Newsprint. De nouveaux matériels sont mis en place dans les ateliers, permettant l'arrivée de nouveaux travaux. Nos séniors ont pu



Philippe Martinez rendant visite aux salariés de l'Imprimerie Desfossés



A l'Imprimerie, discours de bienvenu aux nouveaux du délégué syndical



DES TITULARISATIONS TANT TRADITION DE LA PROFESSION

bénéficier d'un plan social sécurisé sensiblement similaire au plan « Imprime ».

Si, depuis le 1er juillet 2015, les employeurs ont vu leur cotisation CAPSAG augmenter de 0.41 % dans le cadre de l'accord sur la pénibilité, ils montrent une réticence constante pour finaliser les discussions. Nous devons donc pousser, avec l'ensemble des salariés de la profession, pour que ce volet de l'accord, essentiel à nos yeux, soit enfin finalisé. La dureté de notre profession, le travail de nuit, le bruit, le port de charges lourdes et la toxicité des produits doivent être reconnus par les éditeurs. Notre volonté : que cette reconnaissance entérine un départ anticipé de la vie

active de salariés de la profession.

Si cet accord, outre les points évoqués ci-dessus, a pour conséquence la fermeture de deux sites d'impression, il a également permis d'ouvrir les listes régionales à de nombreux permanents travaillant depuis 2005 dans la profession et de rajeunir cette dernière par la titularisation de nombreux jeunes dans les entreprises. Ainsi, la totalité des permanents Départements-Poste Imprimerie et Auxiliaires ainsi que huit techniciens de Maintenance (6 en imprimerie et 2 dans les sièges éditoriaux) et un photographe ont eu la joie de signer leur passage en CDI.

Le « A la » était donc de rigueur dans l'ensemble des imprimeries

pour faire le lien entre des seniors quittant avec mérite la vie active et des jeunes, devenir de notre organisation, qui voyaient enfin la précarité s'arrêter par une titularisation non moins méritée.

Alors que le gouvernement qui, avec son projet de nouveau Code du Travail, souhaite remettre en cause les contrats de travail, Philippe MARTINEZ, Secrétaire général de la CGT, est venu participer, dans le cadre de sa visite aux 2 000 syndicats, à la fête célébrant ces nouvelles embauches et féliciter les anciens pour l'énergie qu'ils ont mis tout au long de leur carrière à renforcer la CGT et motiver à les nouveaux pour prendre leur relève.

Pascal AKOUN



Elections à Tremblay

Les élections des instances représentatives du personnel se sont tenues les 26 et 27 janvier 2016 à l'Imprimerie de Tremblay.

L'ensemble des candidats de la liste CGT présentée pour la délégation unique (C.E., D.P.) a été élu avec une moyenne de 90 % des suffrages exprimés.

Cette confiance renouvelée aux élus de notre syndicat est un encouragement à poursuivre le travail collectif engagé depuis plusieurs années pour faire aboutir nos revendications.



Plus nombreux, pour agir ensemble

Pour défendre ses droits et son emploi, se syndiquer c'est beaucoup mieux ! De longue date à Lyon en matière de renforcement on préfère la mise en pratique concrète. À l'occasion de la centième adhésion à la CGT réalisée parmi les salariés de l'agence de Diffusion de presse de Lyon, la section SAD a comme il se doit organisé un moment de réjouissances pour célébrer l'événement. Invité, Didier Lourdez, secrétaire général du SGLCE, y a pris la parole. Le Livre parisien publie son intervention.

« Chers camarades,

Permettez-moi tout d'abord de saluer votre initiative de fêter ensemble le 100^e adhérent de la SAD de Lyon.

Je vous remercie de votre invitation. Notre syndicat prend très au sérieux la question de la syndicalisation. C'est pourquoi une délégation de notre bureau syndical est présente : Guillaume DUMOULIN, Laurent JOSEPH, Cyril ELBAZ que je ne vous présente pas et Jean-Paul DE SOUSA, adjoint au secrétaire à l'organisation, qui est venu comme moi en 2013, en plein conflit sur la distribution, occuper les locaux des MLP.

Alors, être syndiqué, ça veut dire quoi ?

C'est prendre conscience de la nécessité d'un engagement individuel pour le bien collectif. C'est participer, militer, s'organiser dans l'entreprise et prendre en compte le caractère interprofessionnel de nos luttes. Être syndiqué, c'est être acteur et décideur dans la vie syndicale. Cela nous confère la responsabilité d'utilité dans notre mouvement, dans le respect de nos statuts et de nos structures.



Avoir un centième adhérent dans une section syndicale comme la SAD de Lyon donne une vraie force, un vrai pouvoir de négociation pour les élus dans l'entreprise ; mais aussi pour tous les camarades des autres entreprises SAD et pour le syndicat plus généralement.

Nous sommes organisés en syndicat régional, c'est-à-dire que nous couvrons toutes les entreprises où nous comptons des sections syndicales SGLCE-CGT, que ce soit dans les sièges éditoriaux, l'imprimerie ou la distribution.

Être organisé de cette façon est une force qui nous permet de créer des solidarités là où nous sommes implantés, ce que n'ont pas (ou peu) les syndicats d'entreprise. Vous le constatez tous les jours puisque la distribution ne cesse de se réformer, engendrant à certains endroits des fermetures de plates-formes de distribution.

L'emploi est au cœur des préoccupations de notre syndicat. C'est la priorité des priorités.

S'il n'y a pas de consommation, il n'y a pas de production.

C'est pourquoi la question des salaires a son importance. Nous en avons une nouvelle fois discuté hier en commission exécutive. Le prochain bureau syndical aura à traiter de cette question, considérant qu'une deuxième année blanche n'est pas envisageable.

Et puis, il nous faut une meilleure et plus juste répartition des richesses. Une poignée de capita-

listes se partage la quasi-totalité des richesses créées par les salariés, au détriment d'une grande majorité qui n'a rien. Là aussi, ne tergiversons pas, il s'agit d'une lutte de classes, une lutte qui appelle à un changement de société avec pour objectif un monde en paix, solidaire et fraternel.

Dans quatorze mois se dérouleront les élections présidentielles. Attention au chant des sirènes, l'extrême droite en est la spécialiste : faire croire au monde ouvrier que le FN prendrait en compte leurs préoccupations, est un leurre. Le fonds de commerce de ce parti politique est le rejet de l'autre (de l'immigré) et l'autoritarisme avec son lot de lois ultra-sécuritaires, bafouant les libertés collectives et individuelles.

Les travailleurs doivent combattre tous ceux qui veulent les diviser. Nous n'avons pas vocation à nous faire la guerre mais à vivre en paix.

Soyons audacieux, échangeons entre nous sur les questions politiques. Il ne peut y avoir de tabou. Nous connaissons nos valeurs. Nous sommes au pays des Droits de l'Homme. C'est dans cet état d'esprit qu'il nous faut œuvrer et c'est possible.

Notre syndicat tiendra son Assemblée générale le 4 avril à Blanqui. Il y sera donné la parole à nos adhérents, à vous donc : au siège du syndicat du Livre, vous êtes chez vous, vous êtes les bienvenus.

Nous espérons être nombreux à cette AG car nous sommes observés par nos détracteurs.

Je compte sur vous pour vous organiser afin de participer massivement à cette Assemblée générale annuelle. Elle se situe quelques jours avant le 51^e Congrès de la CGT qui se tiendra à Marseille ; Éric MARTIN, Guillaume DUMOULIN et moi-même y participeront.

Conclusion : souhaitons la bienvenue au centième adhérent de votre section syndicale. Il fait désormais partie de notre famille. Nous savons pouvoir compter sur lui ; lui peut compter sur nous.

Vive le SGLCE, vive la CGT. »

Le 16 février 2016 à la SAD de Lyon



Commission exécutive du 15 février 2016

Ordre du jour :

- actualité générale et dans la profession (Didier LOURDEZ) ;
- 51^e congrès confédéral (Guillaume DUMOULIN) ;
- questions diverses.

Actualité générale et dans la profession

La guerre au Moyen-Orient s'intensifie sous couvert de reconquérir les villes détenues par les terroristes. En coulisse, d'autres partitions se jouent : le maintien au pouvoir de certains et le contrôle de ces villes et de leurs richesses. Les populations sont bombardées, privées d'eau potable, de nourriture et de médicaments, obligées de fuir leur pays devant tant de misère, de souffrances, de morts. Face à cet exode, les frontières adjacentes se ferment devant les réfugiés qui fuient les massacres.

Concernant Israël et la Palestine, seule une intervention politique de l'Europe permettra de parvenir à un objectif de paix.

Pendant ce temps-là, l'extrême droite surfe sur la misère de ces populations pour ériger son discours haineux.

L'activité syndicale ne manque pas en début d'année, avec les mobilisations pour s'opposer à la constitutionnalisation de l'état d'urgence et de la déchéance de nationalité. Ces mesures étaient très approuvées après les attentats ; la CGT, en s'y opposant en tant qu'organisation syndicale, a suscité le débat. Elle a participé, avec d'autres opposants comme Ligue des Droits de l'Homme, à élever les consciences sur l'inefficacité et l'injustice de ces mesures. Malgré cela, les députés ont adopté à la majorité des présents ce projet de loi qui passera ensuite devant le Sénat.

L'annonce d'un remaniement gouvernemental ne permettra pas une amélioration pour les salariés. Le président de la République l'a confirmé dans sa dernière allocution télévisée : nouveaux allègements de cotisations sociales

pour le patronat au nom de l'emploi. Dans les 14 prochains mois, nous risquons de voir une accélération de mesures antisociales résolument tournées contre le monde du travail.

Notre dernier rassemblement concernait les Goodyear, condamnés à 2 ans de prison dont 9 mois fermes pour avoir défendu l'emploi. Le gouvernement tente de mettre en place un état sécuritaire empêchant la tenue de rassemblements ou de manifestations publiques. S'il voulait museler les militants et la CGT en particulier, il ne s'y prendrait pas autrement. Trop de camarades sont sous le coup de procédures juridiques du fait qu'ils sont élus CGT et se sont opposés à leur direction. Outre les luttes beaucoup d'élus dans de plus petites entreprises sont menacés de sanction parce que syndiqués et militants. C'est avec ce contexte extrêmement compliqué et anxiogène que les syndicalistes doivent composer.

Philippe MARTINEZ a sollicité le SGLCE pour qu'il réitère sa solidarité, comme cela c'était fait pour les Dix de Renault, avec les camarades d'Air France. L'autorisation de licenciement du délégué syndical d'Air France a été refusée par l'inspection du travail ; l'appel de cette décision sera jugé le 21 mai. Par ailleurs, 4 adhérents de la CGT salariés de cette compagnie, ont été licenciés pour faute grave. Et se sont inscrits à Pôle emploi mais ne touchent qu'une allocation très basse. Les responsables des catégories sont appelés à étudier la possibilité de faire travailler ces camarades dans leur Bureau de placement.

Continuer la bataille

Il va de soi que dans le même temps, il faut continuer la bataille pour la réintégration de ces camarades.

Le patronat accentue la pression sur les salariés qui défendent leurs intérêts, bénéficiant d'un arsenal de mesures et de procédures de plus en plus simplifiées pour décourager salariés de lutter.

La commission Badinter a rendu son rapport sur le Code du Travail. Elle dit avoir conservé l'essentiel en assurant aux salariés « le respect de leurs droits fondamentaux et leur dignité ».

Dans la réalité, une vraie déréglementation est en train de s'opérer. Le plafonnement des indemnités prud'homales est confirmé. Ainsi, les procédures vont devenir peu coûteuses et il sera peu risqué pour les entreprises de licencier un salarié en CDI sans motif valable. La durée du temps de travail est remise en cause avec des dérogations sous forme d'accords d'entreprise, les heures supplémentaires risquant de ne plus être déclenchées au-delà de la 35^e heure ; pire, les majorations de 25 % selon

l'accord de branche ou de 10 % selon l'accord d'entreprise pourraient ne plus être appliquées.

Le gouvernement cherche à attirer les bonnes grâces patronales en mettant à mal la représentativité et la place des syndicats dans le dialogue social. Il envisage de contourner la non-validation des accords par les syndicats majoritaires dans les entreprises par des référendums où s'exprimeraient les salariés. Si cette mesure venait à se généraliser, la représentativité syndicale serait annihilée.

Selon La Correspondance de la Presse, la vente des quotidiens nationaux a encore reculé en 2015 - 1,41 % en moyenne par rapport à 2014 ; seuls Les Echos (+ 1,18 %) et L'Equipe (+ 1,76 %) progressent. Les ventes au numéro seraient en recul de 8,64 % pour la PQN. Les abonnements subissent la même tendance au niveau du portage (- 2,79 %) et des envois postaux (- 5,41 %). Seule la diffusion numérique progresse fortement (+ 39 %). Ces chiffres sont la conséquence des politiques menées depuis plusieurs années par le SPQN avec, entre autres, la réduction importante des points de ventes, la hausse des tarifs des quotidiens et l'investissement dans le numérique au détriment du support papier.

Labeur

Au dernier BS, nous avons longuement parlé du secteur dit « labeur », notamment avec l'action du SGLCE à Segoré. Ses salariés sont victimes d'un énième plan de licenciements, passant de 151 salariés il y a 6 mois à 58 aujourd'hui. Ce manque de perspectives leur fait baisser les bras car le patronat ne parle que de suppressions d'effectifs et de remise en cause des conditions de travail, n'ayant pas d'objectif de déploiement ni de visibilité à court et moyen termes.

Le bureau syndical cherche comment interpellier les éditeurs faisant imprimer à l'étranger leurs publications, même celles destinées à être lues en France. Cette question n'est pas nouvelle et il faut prendre des initiatives. Nous souhaitons donc que la commission « charge de travail » nous fasse des propositions permettant au syndicat de cibler un ou plusieurs objectifs (pour ne pas dire éditeurs).

Depuis notre dernière CE, l'AFP s'est dotée d'un budget pour 2016 ; sa mise en demeure du Monde a porté ses fruits et la dette a été en partie payée. En revanche, les discussions sur le grand accord suite à la dénonciation par la direction des accords d'entreprise et conventions collectives sont au point mort. La direction joue la montre. Les salariés se sont à nouveau réunis en A.G. où une plus forte exaspération s'est exprimée. Le SGLCE confirme sa

Le Président : Arezki HAMACHE

Présents : AINSEBA, AIT SERHANE, AKOUN, BARTEL, BOUYRIE, CAUX, DARNAY, DE SOUSA, DOARE M., DOARE P., DUMOULIN, DURIN, EISENHUT, GUILLOTEAU, HAMACHE, JOLY, LALLET, LE ROUX J, LE ROUX S., LERI, LESAGE, LOURDEZ, MARDELAY, NORGUEZ, ROPERT, THIBAUT, THOMAS FLORES, VOLANT,

Excusés : CARTELET, MARIE, MARTIN, PICARD, HIRSCH

disponibilité et son engagement auprès des salariés.

Nous avons également sollicité une rencontre au SPQN au sujet des camarades partis dans Imprime qui sont les premiers concernés par la minoration de 10 % de leur retraite complémentaire. Je vous rappelle que cette mesure n'a pas été validée par la CGT du fait qu'elle repousse le départ à la retraite à 63 ans pour les salariés qui veulent toucher la totalité des allocations du régime général et de la complémentaire.

Syndicalement, nous continuons nos discussions avec le syndicat des correcteurs pour un rapprochement avec notre syndicat. Lors de leur A.G. du 21 mai, ils décideront s'ils valident ce projet. Pour notre part, au vu des échanges, aucun point de blocage n'est apparu ni sur leur intégration dans nos statuts (secteur 1), ni sur leur rattachement à court terme au SGLCE. Nous pourrions sûrement à court terme finaliser ce renouveau syndical. Les correcteurs retraités rencontreront la SURL pour définir les modalités de travail en commun et d'intégration dans cette structure.

Je vous confirme que notre Assemblée générale se déroulera le 4 avril à 14 h 00 dans la grande salle. Pour la réussir, organisons-nous dès maintenant pour qu'un maximum de nos adhérent(e)s puisse y participer. Cette A.G. est la leur, il y a donc nécessité à l'expression du plus grand nombre, d'autant que nous pourrions traiter des sujets d'actualité (en général et dans la profession) et du 51^e Congrès de la CGT très proche.

Commission formation

Un stage pour élus et mandatés et une demi-journée d'information sur les lois Rebsamen et Macron se sont tenus récemment à Blanqui, ces deux initiatives totalisant 30 à 40 camarades. C'est une réussite à mettre à l'actif de notre Commission Formation qui produit un gros travail de terrain et de relance à amplifier encore dans les entreprises de tous les secteurs. Les questions de formation syndicale doivent être la priorité dans nos sections d'entreprise pour faire connaître toutes les nouvelles lois qui sont votées au détriment des salariés.

Enfin, je conclurai en vous rappelant l'initiative mise en place par la CGT, notamment dans le cadre de l'égalité professionnelle homme/femme en vue du 8 mars. Le constat est sans appel, 27 % des femmes touchent un salaire moins élevé qu'un homme au même poste. Il nous faut nous servir de la campagne d'affichage là où nous pensons que cette égalité salariale n'est pas respectée ou dans le cadre des NAO.

51^e Congrès confédéral CGT

Le 51^e Congrès de la CGT se déroulera du 18 au 22 avril 2016 à Marseille. Notre CE a validé comme délégués : Guillaume Dumoulin, Didier Lourdez et Eric Martin. Bien évidemment, nos camarades de l'organisation participeront au bon fonctionnement de celui-ci.

Les documents préparatoires ont été envoyés par mail aux membres de la CE : rapport d'activité, rapport financier, rapport de la Commission financière de Contrôle, propositions de modification des statuts et document d'orientation.

Le rapport d'activité

Le vote sur le rapport d'activité, c'est être « pour » ou « contre » l'activité du précédent mandat sur ces 3 dernières années. Les décisions du 50^e Congrès ont-elles été mises en œuvre et respectées ? La question est aussi de savoir si l'on peut valider et donner quitus à la direction sortante après avoir subi une instrumentalisation interne, par médias interposés, sur des faits graves mettant en cause les valeurs et l'honnêteté de toute notre CGT à cause de dysfonctionnements dans la Confédération ? Cela mérite un vrai débat !

Évolutions statutaires soumises au congrès

Deux modifications statutaires sont proposées.

- 1) Sur la place des retraités avec évolution vers une cotisation syndicale de 1 % des revenus (au lieu de l'actuel 0,5 %) et droit de vote égal à celui des actifs, soit 1 voix pour 10 cotisations (au lieu de 1/20). Pour rappel, cette proposition de modification avait été faite par Bernard Thibault lors du 50^e Congrès à Toulouse, sous la pression des retraités. Il avait été décidé de mettre cette question à l'ordre du jour du 51^e Congrès.
- 2) Sur l'intégration dans la CGT des organisations des Territoires et Départements d'outre-mer, permettant à la CGT de les comptabiliser dans sa représentativité et à ces organisations de pouvoir être représentatives et donc de négocier.

Document d'orientation

Il s'articule autour de cinq thèmes : démarche syndicale, construction des luttes, relation avec les autres organisations, syndicalisme européen et mondial et démocratie dans la CGT. Il est composé de 446 points.

En parcourant ce document, on décèle une volonté de retrouver les fondamentaux qui ont fait notre CGT. D'ailleurs, l'existence et donc le devoir de mener la lutte de classes sont réaffirmés au point 32. En effet, réaffirmer que l'intervention des salariés est indispensable pour s'opposer aux choix de gestion capitalistes (point 109), que l'objectif est d'accroître le rapport de forces, que celui-ci doit être permanent pour satisfaire aux besoins et aspirations du monde du travail (point 114), avec les syndiqués et les salariés, ne peut être qu'une bonne chose, et ça fait du bien de le voir réaffirmer dans le document d'orientation de la CGT.

Le problème de la « dépolitisation » est aussi évoqué et la question de retrouver un fond politique est posée, non pas pour recréer un lien exclusif avec un parti mais plutôt pour bâtir un projet de société. Il manque quand même la précision importante de savoir quelle nouvelle société la CGT veut créer. On ne peut pas dire que cette orientation soit tranchée dans ce document. Retrouver la culture du débat politique est aussi rappelé au point 31 sous la forme d'« un syndicalisme qui allie amélioration immédiate et transformation sociale ». C'est dans ce contexte qu'il est affirmé que la CGT a forcément des liens avec les partis politiques.

La « sur-institutionnalisation » de nos élus est aussi posée comme pouvant être un instrument de nuisance pour notre syndicalisme. Retrouver de la proximité avec les salariés et surtout les adhérents est aussi latent.

La modification des statuts pour la place des retraités est confirmée par la volonté affichée de syndiquer un maximum de retraités (point 104 de la première résolution).



La question de la carte syndicale permanente est avancée afin de mieux répondre au monde du travail dans lequel les adhérents de la CGT évoluent aujourd'hui. Les changements de profession sont devenus de plus en plus courants et cela permettrait aussi de faciliter la continuité syndicale au moment du passage à la retraite.

A contrario, d'autres points sont plus problématiques et pourraient nécessiter que nous rédigeons des amendements :

Au point 119, il est écrit que « ce sont les salariés eux-mêmes qui sont au cœur des mobilisations, qui participent à l'élaboration des revendications et qui décident des formes du mouvement, de sa durée jusqu'à la signature ou non d'un accord. La CGT est, en effet, le porte-parole des salariés après avoir mené, animé le débat avec eux et fait des propositions. Ensuite, elle consulte les salariés et ceux-ci « disposent ». Et la place des adhérents, où est-elle là-dedans ? Serait-elle mise au second plan derrière celle des salariés ? D'ailleurs, il aurait été aussi bon au point 147 de préciser que pour être candidat sur une liste CGT il faut en être adhérent.

Il est rappelé au point 173 que la création d'autres organisations syndicales a semé la division chez les salariés et que cela a favorisé le patronat qui l'a largement instrumentalisée. Mais le document présente la CFTC

comme un syndicat originel ; or, ce syndicat a été créé par l'Eglise pour affaiblir le mouvement ouvrier porté par la CGT.

Si la question du « syndicalisme rassemblé » est précisée comme étant le rassemblement des salariés au point 186, la fin du paragraphe n'est pas assez précise car rassembler les organisations syndicales dans une réunion ou rassembler les salariés pour l'action n'est pas la même chose ! Et même s'il s'agit de rassembler les salariés pour l'action, encore faut-il préciser sur quoi on les rassemble. Construire l'unité syndicale à tout prix sur le « plus petit dénominateur commun », comme nous l'avons connu récemment, ne génère que confusion auprès des salariés et illisibilité quant à nos revendications et orientations.

Sous couvert d'accompagner le changement de certaines institutions légales et notamment la constitution des super-régions, ce document oriente la CGT vers la création de nouvelles structures, les « comités régionaux » qui pourraient être créés par la modification des statuts au 52^e Congrès. La CGT doit-elle accompagner la mise en place d'une instance de régionalisation pour négocier des accords et débattre avec des chefs d'entreprise en direct ? Ceci pourrait avoir pour effet la mise en compétition des régions entre elles, favorisant la génération d'inégalités entre régions plus ou

moins riches, plus ou moins industrielles. Les fédérations ont des enjeux nationaux avec les conventions collectives, elles sont un socle commun de droits, mais la régionalisation des professions pourrait amener, par la force des choses, à une remise en cause des conventions collectives nationales ou faire apparaître des disparités au sein même de ces conventions.

La question de l'appartenance à la CES n'est pas remise en question et il est même confirmé de peser sur les orientations de celle-ci. La question serait de faire un bilan et de savoir si c'est la CGT qui a pesé sur les orientations de la CES ou si c'est l'inverse qui s'est produit.

Et enfin, on peut trouver léger les points qui proposent un meilleur fonctionnement démocratique de la CGT, même si on peut noter que des réponses ont notamment été apportées sur la dimension financière par la réaffirmation des règles de vie et procédures financières de la Confédération récemment mises en place.

AMENDEMENTS : les amendements du syndicat sur les statuts et les résolutions du document doivent être envoyés avant le 18 mars 2016 à la Confédération.

- La commission exécutive propose de se réunir à nouveau avec les adhérents qui le souhaitent. Cette rencontre aurait lieu à Blanqui dans la semaine 10.

Débat :

- Les participants constatent que notre pays est celui qui accueille le moins de réfugiés et, malgré que nous soyons la nation des Droits de l'Homme, c'est nous qui les recevons le plus mal.

- Une meilleure répartition des richesses permettrait également de prendre en compte les besoins qu'ils ont pour vivre dignement dans leur pays. En plus des guerres que subissent ces populations, l'absence de produits de première nécessité les oblige à quitter leur pays.

- Un camarade salue l'initiative de la CGT concernant la campagne et les affiches contre les discriminations subies par les femmes ; celui-ci dit s'en saisir car dans son entreprise, il y a entre 70 et 80 % de femmes.

- Dans le routage et le labeur, les camarades informent des signatures concernant des augmentations de salaires. A GRS, entreprise de routage, la direction refuse de fournir les documents permettant aux licenciés de s'inscrire à Pôle Emploi. La

Commission exécutive valide le processus de mobilisation en cours.

- Les camarades répondent positivement à la sollicitation du secrétaire général de la CGT. Ceux qui le peuvent prendront dans leur secteur des syndiqués CGT licenciés, victimes de leur engagement et qui ont lutté pour l'emploi. Il s'agit là de leur donner une bouffée d'oxygène. Il est bien entendu que l'objectif est leur réintégration.

- Concernant la charge de travail, il faut exiger que les publications imprimées à l'étranger, distribuées et lues en France soit rapatriées. C'est bon pour l'emploi et l'écologie. Un camarade cible Le Figaro Madame dont il sait qu'il est imprimé en Belgique alors que celui-ci pourrait certainement l'être dans une entreprise du labeur.

A ce propos, sur le site internet de la Filpac, nous avons pris connaissance d'une déclaration du 21 janvier concernant les imprimeries en province. La réorganisation de celles-ci sans prendre en compte précisément le réseau de distribution est un scandale.

- Le 9 mars, la ministre du Travail pré-

sentera la réforme du code du Travail. Un certain nombre de conventions collectives et d'accords de branche sont remis en cause avec disparition programmée. Qu'en est-il des conventions collectives qui sont dans notre champ d'intervention ?

- Sur la pénibilité, un camarade informe que dans son entreprise, la direction a sollicité le CHS-CT pour évaluer les critères individuels des salariés pour pouvoir y prétendre.

La Commission exécutive rappelle sa volonté de signer régionalement un accord de branche permettant à tous ces salariés d'être partie prenante. Dans le cadre de la signature de l'avenant n° 3 du 13 juillet 2015, les éditeurs versent 0,41 % en anticipation de la conclusion d'un accord sur la pénibilité.

- La Commission exécutive valide le remplacement à notre CE de Thierry Baudry par Cédric Nello, le représentant syndical au CE de l'UES du groupe Amaury.



Les Combats de Mumia Abu-Jamal



De gauche à droite : Jacky Hortaut, Patrick Le Hyaric, Claude Guillaumaud-Pujol, Mumia Abu-Jamal

FIN 2011, Mumia Abu-Jamal est sorti du couloir de la mort où il était détenu depuis 29 ans pour intégrer le quartier des condamnés à perpétuité. La justice de l'Etat de Pennsylvanie a renoncé officiellement à l'exécuter. Trois fois déjà, au dernier moment, sa proche exécution avait été repoussée.

Dans sa nouvelle situation, Mumia ne bénéficiera d'aucune réduction de peine et devrait terminer sa vie en prison. Il a toujours nié le meurtre pour lequel il a été condamné dans des conditions scandaleuses.

Aujourd'hui âgé de 62 ans, il a passé plus de la moitié de sa vie en prison.

C'est un prisonnier politique. Très jeune, à la fin des années 1970, il a été le porte-parole à Philadelphie du Black-Panther Party (BPP). Ce dernier, un parti résolument marxiste, luttait contre la ségrégation raciale. Les polices fédérales et locales ont mené contre ses militantes et militants une répression proche de la guerre civile. De nombreux dirigeants ont été arrêtés, beaucoup ont été assassinés. Le parti a été infiltré massivement par des policiers qui ont apporté avec eux des doses massives d'héroïne. Des responsables se sont laissés cor-

rompre et retourner. Le parti s'est divisé et a été finalement anéanti au début des années quatre-vingt.

Mumia a poursuivi le combat au service de sa classe en devenant « la voix des sans-voix » en tant que journaliste à la radio locale de sa ville, Philadelphie.

Depuis 1982, la police et la justice racistes de l'Etat de Pennsylvanie veulent lui faire payer de sa vie cet engagement. Ils ont organisé ce qui ressemble à un guet-apens où un policier a trouvé la mort et ficelé un procès sans avocat qui s'est conclu par la condamnation à la peine capitale de Mumia.

Grâce à une bataille internationale admirable et à la campagne menée en France depuis 1995 par un collectif (dont notre syndicat est membre) animé par Jacky Hortaut, militant de la CGT, Mumia n'a pas été assassiné. Il n'a pas rejoint la longue liste de tous ceux qui sont exécutés par centaines chaque année dans de nombreux Etats des USA. Dans ce pays qui emprisonne des suspects à Guantánamo au mépris des lois internationales, les policiers blancs sortent libres des tribunaux lorsqu'ils tuent un jeune noir.

Mais la haine du ministère de la Justice

de Pennsylvanie ne s'est pas éteinte avec le temps. En avril 2015, quand la santé de Mumia s'est dégradée rapidement, l'administration de la prison s'est contentée de le transférer à l'infirmerie, malgré la gravité de son état. Mumia et sa famille ont exigé l'intervention de médecins extérieurs à la prison qui ont détecté une forme grave d'hépatite C nécessitant un traitement onéreux. Une collecte a permis l'achat du médicament mais l'administration pénitentiaire refuse qu'il lui soit administré, exprimant clairement sa volonté de voir Mumia Abu-Jamal mourir rapidement pour réaliser ce que la mobilisation lui a interdit.

Une nouvelle fois, il a fallu tenter une procédure en justice devant une Cour fédérale pour tenter d'obtenir gain de cause. Une délégation française, comprenant notamment le directeur de L'Humanité, parlementaire européen porteur d'une pétition de plus de cent élus, a pu rencontrer Mumia qui se bat encore et toujours.

Les audiences ont eu lieu en décembre dernier et le juge devrait se prononcer dans les prochains jours. En attendant, toujours sans traitement, Mumia voit son état se dégrader fortement.

La solidarité ne doit pas se tarir. Tous les premiers mercredis du mois à 18 h 00, le Collectif se rassemble devant l'ambassade des Etats-Unis, à l'angle de la rue de Rivoli et du jardin des Tuileries.

Mumia ne doit pas mourir. Il doit retrouver sa dignité et poursuivre son combat pour sortir en homme libre.

Marc NORGUEZ

Bulletin officiel du Syndicat général
du livre et de la communication écrite
94, bd A.-Blanqui - 75013 PARIS.
Tél. : 01 43 31 53 51

N° de Commission paritaire :
0115 S 07117. - N° ISSN : 1269-5076.

Prépresse réalisé par Publications Elysées
13, rue Niepce - 75014 Paris
Tél. : 01 40 47 41 01

Impression : Imprimerie Grenier.

Directeur de publication
et de rédaction : Didier Lourdez.

Rédacteur en chef :
Thomas Flores Guillaume.

Comité de rédaction :
M. Ainseba, M. Lopes,
Th. Fronty, A. M'Saoura, L. Bouyrie
Photos : J.-P., M. Lopes



Toujours trop jeunes pour mourir

JEUDI 9 JUIN, l'IHS CGT du Livre parisien invitera Guillaume Davranche, l'auteur de « Trop jeunes pour mourir » pour une conférence au titre accrocheur « La plume et le Browning ».

Le sujet est celui de la presse ouvrière de 1909 à 1914 et de « La Guerre sociale », le journal de Gustave Hervé, en particulier.

A 14 h 15, dans la salle Eugène Varlin, nous nous plongerons dans cette époque bouillonnante et passionnante de la pré-guerre vue du mouvement ouvrier révolutionnaire parisien.

Notre camarade Guillaume a publié l'an dernier l'ouvrage déjà cité qui a dû être réimprimé en raison de son succès. Un succès d'édition mérité pour un livre rigoureux et précis mais également accessible qui a comblé celles et ceux qui l'ont lu par son style vivant et clair. L'histoire ouvrière, celle de la CGT, de la gauche et de l'extrême gauche d'il y a un siècle nous y est restituée dans toute sa richesse, son épaisseur, son enthousiasme.

En 1909, la CGT connaît une nouvelle période de difficultés. Elle subit une répression sévère. Elle se cherche un nouveau secrétaire général. Les débats sont rudes entre les différentes conceptions du syndicalisme. Mais la Confédération résiste et ne cède en rien. Elle veut améliorer sa communication et va bientôt lancer un quotidien: « La bataille syndicaliste ». Elle lutte vaillamment dans la rue contre le militarisme, dénonce la préparation à la guerre, les pratiques stupides et brutales de l'armée, la colonisation. Elle mobilise pour réduire la durée du temps de travail, pour de meilleurs salaires, contre le travail des enfants et une retraite à 50 ans.

Elle envisage la grève générale pour changer la société et remplacer le capitalisme. Elle espère aussi que cette grève générale pourra empêcher une guerre qu'elle pressent abominable.

Les dirigeants de la Confédération sont majoritairement des anarchosyndicalistes. Ils sont régulièrement emprisonnés. Ils participent aux mouvements, organisations naissantes et fragiles, qui se constituent à la gauche du parti socialiste de Jaurès. Le congrès d'Amiens de 1906 a déterminé une position d'indépendance vis-à-vis des partis, des gouvernements et singulièrement du parti socialiste.

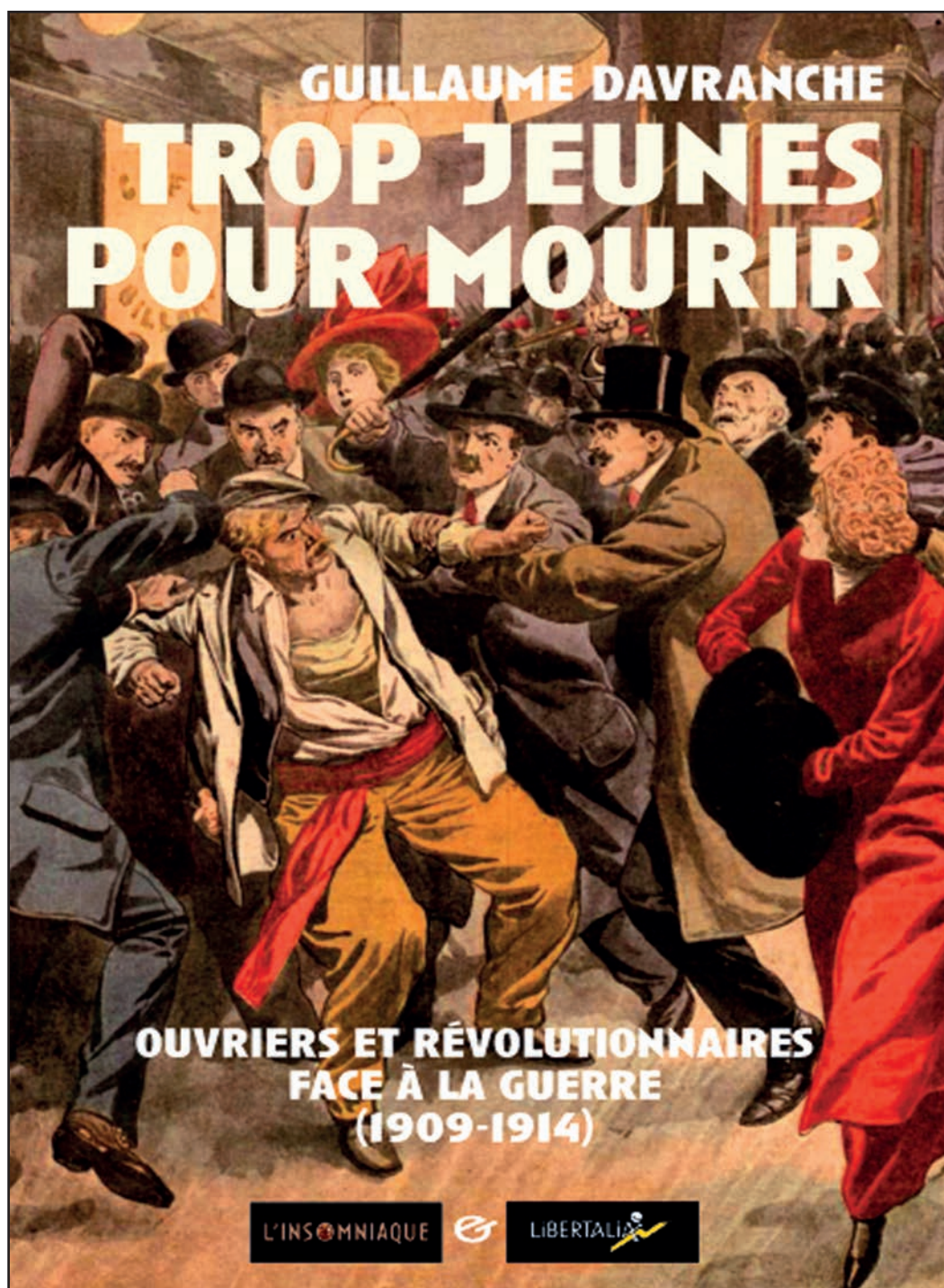
Entre l'affaire du capitaine Dreyfus et les bandits tragiques de la bande à Bonnot, entre la Bourse du travail et le siège de la CGT rue de la Grange-aux-Belles, c'est un monde qui vit et se bat, un monde où se côtoient des réformistes, des révolutionnaires exaltés aux théories fumeuses, des libertaires orthodoxes, des marxistes n'ayant pas lu Marx, des anarchistes

individualistes, des éducateurs du peuple sincères et généreux, des militants(tes) de toutes les expériences nouvelles... Un beau monde, libre de ses paroles, en tout cas un peu insouciant de lui-même qui allait disparaître dans un conflit qui allait changer le monde, mettre la bestialité et la bêtise au front de taureau au-devant de la scène.

Ces années d'intenses débats dans la presse syndicale et révolutionnaire nous diront la dureté de la condition prolétarienne, la haine

des possédants à l'égard des ouvriers, la folie du racisme, de l'antisémitisme, des nationalistes de la droite. Elles nous diront aussi la beauté des espérances, le courage de ceux qui ont inventé les manifestations, la construction du syndicat qui est le nôtre aujourd'hui. Le regard que nous porterons sur ce temps où se mettaient en place les valeurs de la CGT aidera fortement notre réflexion sur ce qu'il convient de faire à présent.

M. N.



Le 8 février dernier, comme chaque année depuis plus de cinquante ans, nombreux sont ceux qui sont venus rendre hommage aux victimes de Charonne.

Le jeudi 8 février 1962, à l'appel de nombreuses organisations syndicales, politiques, associatives, Daniel Féry et ses camarades de l'entreprise la S.E.R.P. où il est apprenti, partent ensemble pour manifester contre la guerre d'Algérie et les attentats et les actes terroristes de l'O.A.S. La manifestation est interdite par le Ministre Maurice Papon et le Préfet Roger Frey. Avec neuf autres syndicalistes, il sera massacré, coincé contre les grilles du métro Charonne où ils tentaient de se réfugier pour échapper à la répression sanglante des forces de l'ordre, sur ordre du Préfet et du ministre de l'intérieur.

La répression de la manifestation du 17 octobre 1961 et celle de Charonne le 8 février 1962 sont des crimes d'état qui firent des dizaines de blessés et de morts qui n'avaient qu'un seul objectif : la Paix !

Laurent BOUYRIE

« La pire offense que l'on peut faire aux victimes, c'est l'oubli » Pierre Paraf *



En une période où le besoin d'histoire est si fort dans la société française, et où légitimement revendiquée une exigence de vérité, en particulier sur les deux moments clefs de notre histoire nationale récente que sont l'Occupation et les guerres coloniales, il n'est pas inutile de se souvenir



de Charonne



Indice des prix à la consommation

Périodes	Indices avec tabac	Var. au cours du der. mois	Var. au cours des 12 der. mois
Janvier 2016	99,08	- 1,0	+ 0,2
Décembre 2015	127,95	- 0,2	+ 0,2
Novembre 2015	127,67	- 0,2	0,0
Octobre 2015	127,91	+ 0,1	+ 0,1
Septembre 2015	127,84	- 0,4	0,0
Août 2015	127,84	+ 0,3	0,0
Juillet 2015	127,94	- 0,4	+ 0,2
Juin 2015	128,47	- 0,1	+ 0,3
Mai 2015	128,57	+ 0,2	+ 0,3
Avril 2015	128,27	+ 0,1	+ 0,1
Mars 2015	128,12	+ 0,7	- 0,1
Février 2015	127,28	+ 0,7	- 0,3
Janvier 2015	126,45	- 1,0	- 0,4
Décembre 2014	127,73	+ 0,1	+ 0,1
Novembre 2014	127,62	- 0,2	+ 0,3

Source : Insee

Salaires

Salairé minimum

■ Au 1/1/2016, le Smic a été augmenté de 0,6 %, ce qui amène le salaire horaire à 9,67 € brut/heure donc un salaire mensuel brut de 1 466,62 € et un salaire net de 1 143,72 €, pour 35 heures par semaine.

Horaire collectif de 39 heures :

- 1676,13 € avec majoration de salaire de 25 % de la 36^e à la 39^e heure.

Pour les Jeunes salariés de moins de 18 ans :

- 7,74 € pour les moins de 17 ans (abattement de 20 %)
- 8,70 € pour salariés âgés de 17 ans à 18 ans (abattement de 10 %)

Plafond de la Sécurité Sociale

3 218 €/mois ;
38 616 €/an.

Chômage total Allocation de solidarité

Durée d'indemnisation

- Égale à la durée d'affiliation dans la limite de 24 mois pour les salariés de moins de 50 ans et 36 mois pour les salariés de 50 ans et plus. La durée d'indemnisation ne peut dépasser la durée d'affiliation au régime d'assurance chômage.

- Maintien des allocations jusqu'à la liquidation de la retraite à taux plein : à partir de 60 ans et 6 mois et au plus tard jusqu'à 65 ans.

Durée minimale d'affiliation : 4 mois ; si l'allocataire reprend un emploi dans les 12 mois suivant cette première ouverture de droit, la durée d'affiliation minimale requise pour avoir droit à une nouvelle indemnisation est de 6 mois.

Période de référence : 28 mois pour les salariés de moins de 50 ans ; 36 mois pour les salariés de 50 ans et plus.

Tous ensemble avec les Goodyear

Pour la première fois depuis un demi siècle, des syndicalistes ont été condamnés à de la prison ferme. Les huit salariés de Goodyear Amiens ont écopé de neuf mois d'emprisonnement pour avoir osé protester contre la fermeture de leur usine.

Les dirigeants de l'entreprise avaient décidé de retirer leur plainte, preuve si l'en fallait, qu'elle ne reposait sur rien, c'est le ministère public sur instruction du gouvernement qui décide de rendre une justice de classe au service du Medef.

Cet acharnement contre tous ceux qui ne se résignent pas devant la casse de leur industrie n'est pas le fruit du hasard.

Le gouvernement Valls-Hollande-Gattaz, dans la droite ligne du Fillon-Sarkozy-Parisot, a décidé de faire la part belle aux actionnaires et aux entreprises du CAC40 en

ramenant les salariés au 19^e siècle. Casse des retraites et des acquis du CNR, ANI, remise en cause des 35 heures, détricotage du code du travail, etc.

La CGT, comme elle l'a toujours fait dans l'histoire, refuse de courber l'échine sous les coups de batons du patronnat et soutien ceux qui luttent pour la sauvegarde de leur emploi.

Depuis plusieurs semaines, des rassemblements ont lieu et des comités de soutien se mettent en place pour soutenir nos camarades injustement condamnés. Une réunion nationale de tous les comités locaux est prévue le 8 mars à Paris, à la Bourse du travail.

Soyons nombreux à nous mobiliser pour faire échec à la politique antisociale du gouvernement !

L. B.

Signez la pétition en ligne : <https://www.change.org/p/françois-hollande-l-appel-des-goodyear>

